



LEGAL TEAM

07 53 24 35 31

Qu'est-ce que la **LEGAL TEAM** ? C'est une équipe qui s'occupe de centraliser les infos sur les arrestations pour essayer d'anticiper les éventuelles (pour)suites judiciaires.

AVANT LA MANIF

- × Apprendre par cœur ou se marquer sur le bras le numéro d'un-e proche (personne avec qui tu vis ou de ta famille) ou de la Legal Team.
- × Donner le numéro de la Legal Team à tes proches, pour qu'ils ou elles puissent nous contacter en cas d'arrestation.
- × Préparer ton dossier ! En cas de comparution immédiate ou de passage devant le juge de la détention et des libertés, ton avocat-e aura besoin de présenter un dossier avec des garanties de représentation : justificatif de domicile, d'activité et de bonne morale (témoignage de profs, employeurs, etc.)
- × Éviter d'avoir des objets pouvant te porter préjudice : armes, drogues, bouteilles en verre, lames (couteau, cutter, tire-bouchon, compas, ciseaux, ...) et tout document contenant des adresses, contacts ou informations personnelles.
- × Avoir sur toi de quoi te protéger (sérum physiologique, masque ou lunettes de piscine, foulard, eau, ...).

EN MANIF, il est impératif de te protéger et d'être attentif-ve aux autres :

- × Participe à ce que le cortège reste en bloc. Évite la dispersion et la panique. Cela peut empêcher l'entrée de flics (en uniforme ou en civil) et de fascistes dans le

cortège. Ensemble on est plus fort-es pour désarrêter une personne.

- × Ne reste jamais seul-e à l'écart et sois attentif-ve. Reste en binôme/trinôme où chacun-e veillera particulièrement les un-es aux autres.
- × Ne reste jamais dos aux flics et observe leurs déplacements.
- × En cas de blessures et/ou d'arrestation crie à l'aide et/ou l'identité que tu donneras aux flics.
- × Même **APRES LA MANIF** tu peux être interpellé-e ou arrêté-e : au moment de la dispersion **ne part jamais seul-e** et pense à retirer masque, banderole, capuche, foulard et **à changer de vêtements si possible**.

SI TU ES INTERPELLÉE nous te conseillons de décliner ton identité et de garder ton calme malgré la pression que te mettent les flics. Si tu peux appeler quelqu'un, appelle un proche, qui pourrait prévenir la Legal Team.

EN CAS DE GARDE A VUE [GAV] tu as le droit :

- × De voir un médecin, de faire prévenir un proche et un avocat (commis d'office).
- × De ne rien déclarer, de ne pas signer les procès verbaux avec lesquels tu n'es pas en accord. Il est difficile de revenir sur une déclaration. Veille à ne pas dire des choses compromettantes pour toi ou une autre personne.
- × De refuser la comparution immédiate afin d'avoir le temps de monter un dossier de défense avec, entre autres, tes garanties de représentation. Cela risque de t'amener aux Baumettes ou à Toulon pour au moins 96 heures (48h si tu es mineur) avant la comparution. Si tu décides de ne pas donner tes empreintes et/ou ton ADN ceci représente un délit ou une infraction, mais sache que politiquement parlant c'est un acte fort qui entraîne le plus généralement des amendes ou du sursis.
- × Les avocat-es en lien avec la LT ne se déplacent pas en GAV. Mais vous pouvez les « désigner » dès la GAV pour la suite au tribunal.

En cas d'arrestation massive, ne rien dire c'est se protéger collectivement pour pouvoir se défendre plus facilement...

PROCEDURE A SUIVRE AVEC LA LEGAL TEAM [LT] EN CAS DE GAV

- 1) Appelle un-e proche ;
- 2) Raconte à cette personne les circonstances de ton arrestation, dis lui où sont tes garanties de représentation, et demande lui de contacter la LT avec ces informations ;
- 3) Pour la GAV, ne désigne pas les avocat-es de la LT, prends un commis d'office ;
- 4) En cas de défèrement pour comparution immédiate : demande à ton commis d'office de contacter la LT pour être représenté-e par un-e avocat-e en lien avec la LT. Un-e proche (parents, conjoint-e) peut aussi te désigner un-e avocat-e ;
- 5) Appelle la LT quand tu sors !